Problèmes de dettes et divorce

Par **sergemar**, le **05/09/2005** à **15:54**

Bonjour toutes et tous, voilà mon problème : mon ex et moi sommes divorcés, juste avant la demande de divorce nous avions déposé auprès de la banque de France un dossier de surendettement qui fut retenu et signé par toutes les parties.

Le jugement de divorce nous donne le remboursement des dettes à 50 % pour chaque ex-époux. Mon ex a pris sa retraite et est dans la quasi impossibilité de rembourser quoi que ce soit. De ce fait les créanciers me tombent tous dessus pour le remboursement.

Donc voilà mes questions : puis-je faire valoir le jugement de divorce pour ne m'acquitter que de ma partie, ou ont-ils le droit de me réclamer la totalité de la dette.

en espérant avoir été assez clair et précis. Soyez toutes et tous remerciez pour vos réponses.

J'avoue être vraiment au bord du désastre financier et surtout moral car l'endettement dépasse mes revenus.

Serge. Image not found or type unknown

Par **hera**, le **05/09/2005** à **16:48**

Bonjour,

Pour répondre à votre interrogation, je crains fort que votre seule possibilité est d'ouvrir le porte monnaie (sauf si votre ex-épouse posséde des biens vous pourrez toujours vous retourner contre elle aprés). Le jugement determine votre quote part à rembourser aprés divorce mais les dettes sont nées avant.
Une solution toutefois, si vous êtes dans l'impossibilité de faire face : le rétablissement personnel et tous ses effets (vente des biens immobiliers, mobiliers... interdiction d'émettre des chèques...).
Il s'agit d'une réponse trés généraliste car d'autres éléments peuvent toujours venir la tempérer ou au contraire l'abonder.

Cordialement

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés